

## **« Bio, vous avez dit bio » Pourquoi calomnier le bio ?**

La RTBF a diffusé, ce mercredi 17 juin, un reportage de « Questions à la Une » intitulé « Bio, vous avez dit bio ». Le présentateur a annoncé l'émission en précisant que Olivier Badart et Thierry Lemy avaient eu « quelques surprises » à propos du bio. En fait de surprises, il s'agissait de gros *a priori* que les journalistes n'ont eu de cesse de tenter d'étayer. Nous allons montrer, ci-après, que leurs conclusions ne reposent strictement sur rien, que leur sujet n'est qu'un tissu d'amalgames et de sous-entendus animés par une volonté méchante de décrédibilisation de l'agriculture biologique.

Une telle attitude est scandaleuse de la part de journalistes d'investigation employés, de surcroît, par un service public.

*Nature & Progrès* a donc estimé qu'il était indispensable de décrypter et de démonter, un à un, les contre-vérités et les sous-entendus douteux véhiculés par l'émission.

### 1. La séquence d'ouverture avec Raymond Lefèvre, « cultivateur naturel »

Cette séquence, parfaitement hors propos, laisse entendre qu'il vaut mieux faire confiance au « naturel » plutôt qu'au « bio ». Monsieur Lefèvre n'explique évidemment jamais pourquoi il a cette impression, se bornant à énoncer le fait qu'il y a beaucoup de tricheurs : « on l'a vu, hein, à la télévision », dit-il, sans rien préciser. Curieuse entrée en matière pour un sujet d'investigation !

Bien entendu, aucune fraude n'est possible dans le « naturel » puisque ce terme ne correspond à rien. Le terme « bio », par contre, correspond à un cahier des charges, c'est-à-dire à des définitions et à des textes de loi très précis. Que fait Raymond Lefèvre lors d'une attaque de limaces ou de mildiou ? Nul ne le sait. Le bio, lui, a ses exigences et si le producteur ne les respecte pas, il est sanctionné. Raymond Lefèvre, en tout état de cause, ne risque pas de l'être. Pourquoi ne retenir d'emblée du vénérable jardinier qu'une silhouette volontairement exploitée de manière grotesque ? Certainement pas par souci d'objectivité. La séquence initiale annonce le ton du film : un ton moqueur, voire carrément pamphlétaire. Si Raymond Lefèvre est tourné en dérision, le bio le sera également ! Pourquoi cette infographie colorée « baba cool » et une musique reggae qui sent l'herbe ? Pourquoi cette abeille agaçante et incontrôlable qui paraît rappeler que le bio, c'est bien joli, mais c'est incontrôlable... et même parfois agaçant ?

Bon. Jusqu'ici, rien de bien méchant. Rien de sérieux, non plus.

### 2. Où l'on cite, incidemment, quelques fraudes...

Que différentes fraudes aient été découvertes ne devrait-il pas plaider justement pour la qualité du contrôle ? Pas pour nos journalistes qui s'appliquent – pour ces raisons précisément – à le dévaloriser. Sans amener toutefois d'autre élément que des cas avérés depuis longtemps et parfaitement connus de tous.

Le cas de la mélamine chinoise découverte en France, par exemple, est un mauvais exemple. La mélamine, en effet, est interdite aussi bien en bio qu'en conventionnel et c'est justement le fait que des productions bio aient été concernées qui a permis de mettre ce problème au jour. Cette contamination de soja bio à la mélamine provenant de Chine démontre donc avant tout

que la filière bio est extrêmement bien contrôlée et est, de plus en plus à même de repérer les fraudes et d'agir rapidement par retrait du lot d'aliment incriminé, ainsi que s'empresse de le déclarer la FNAB.

### 3. L'interview de Michel Boulanger, porte-parole de *Bioforum*

Le journaliste de la RTBF, Olivier Badart, arrive à la Maison de l'Agriculture et de la Ruralité ; il passe par la fenêtre afin d'arriver dans le verger de Gembloux. Encore du grotesque. De là à laisser sous-entendre, qu'en bio, on fait vraiment n'importe quoi... Il nous explique que l'organisme de contrôle est financé par les opérateurs, autrement dit que le business de contrôleur dépend de l'argent des contrôlés. Un discrédit de plus. Ce que « Questions à la Une » omet de dire, c'est que le contrôleur ne fait évidemment pas ce qu'il veut. En effet, l'organisme de contrôle est soumis à la norme 45011 qui garantit l'indépendance des organismes de contrôle. Cet organisme est également soumis à un cahier des charges qui fait partie d'un arrêté (plan de contrôle) datant de 1997 et intitulé : " Arrêté ministériel fixant les conditions supplémentaires à l'agrément des organismes chargés du contrôle du mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires." Ce cahier des charges est accrédité par le Ministre compétent et contrôlé par l'Administration wallonne. Simple et malencontreuse omission ? Pas du tout ! Tout cela avait été précédemment précisé au journaliste par *Nature & Progrès*. L'oubli était donc délibéré. Quant au pauvre M. Boulanger, pourquoi le mettre en plein soleil et l'affubler de lunettes noires ? Pourquoi ne retenir de sa très longue interview qu'une plaisanterie au ton, disons, gaulois ?

### 4. L'interview de Blaise Hommelen, de *Certisys* (ex-Ecocert Belgique)

Le reportage sous-entend maintenant que les producteurs fraudeurs ne sont pas assez sanctionnés. Mais on ne sait jamais à quelles fautes on fait allusion. En bio, avertissements et sanctions varient évidemment selon une échelle ; on ne traite pas de la même manière un problème d'étiquette manquante ou l'utilisation de pesticides, par exemple. Il existe donc une grille de sanctions dont l'application est réglementée par la Région Wallonne. Qu'à cela ne tienne. La volonté de « Questions à la Une » n'est pas d'informer ! Blaise Hommelen est coupé dans sa réponse quant on lui demande : « Donc, ce sont des clients finalement, que vous devez auditionner. C'est pas parfois un peu gênant, puisque vous risquez de perdre un client, si vraiment il ne respecte pas le cahier des charges ? » Réponse : « Oui, m'enfin, il faut se rendre compte que vu tout le... » Suit un plan de coupe où Blaise Hommelen apparaît de dos pour cacher la coupure. Puis la suite de la réplique : « D'abord notre objectif, c'est la crédibilité, etc. » On ne sait pas ce qu'a dit le directeur de *Certisys*. On ne le saura jamais. Le reportage laisse penser qu'à ses yeux, la seule chose importante, c'est l'image du bio plus que le contrôle... De toute évidence, les deux bouts de réponses ne répondent pas à la même question... Quelle est cette investigation qui n'écoute même pas ce qu'on lui dit ?

### 5. Où l'on suit la visite de contrôle d'un producteur bio : la ferme Counasse

D'emblée, les journalistes insistent sur le fait que *Certisys* a annoncé sa visite ; qu'il s'agit – pour ainsi dire – d'un souci de complaire à sa clientèle. C'est évidemment faux.

Il faut rappeler que personne ne peut imposer à un producteur la visite « surprise » d'une équipe de tournage, à plus forte raison si cela se passe dans le cadre d'un contrôle, par nature confidentiel. L'organisme de contrôle a donc agi comme il le devait ; et M. Counasse, en acceptant la visite, a montré toute sa bonne volonté.

Mais – alors que l'émission n'avait encore rien démontré et tout sous-entendu – quelle aubaine que le contrôleur découvre, tout à trac, un antibiotique dans la pharmacie de l'éleveur ! Le contrôleur demande donc, tout à fait normalement, à M. Counasse s'il possède une prescription. Et alors qu'on attend impatiemment la réponse, nouveau tour de passe-passe de nos journalistes ! La réponse à la question de la prescription est coupée et on entend, très faiblement, qu'on parle de lait en poudre... Ce à quoi, le fermier répond : « non, non... ». Le téléspectateur, un tant soit peu inattentif, aura évidemment perçu que M. Counasse ne possède pas de prescription pour l'antibiotique. Et il en déduira ce qu'il en voudra !

Rétablissons donc ici la stricte vérité – et ces choses-là avaient également été précisées aux journalistes lors de leur passage chez *Nature & Progrès* – manifestement ils n'en ont eu cure ! En agriculture biologique, l'utilisation de médecine allopathique de manière préventive est interdite. Mais lorsque les médecines douces – homéopathie, plantes... – échouent à soigner un animal et que sa santé est en danger, l'allopathie est permise selon certaines conditions, ce qui n'est évidemment pas expliqué dans le reportage, mais qu'une investigation digne de ce nom aurait certainement dû préciser.

Conditions d'utilisation d'antibiotiques en bio :

Article 24 §3 du règlement 889 2008 de la commission : « Si les mesures prévues au paragraphes 1 et 2 se révèlent inefficaces pour combattre la maladie ou traiter la blessure et si des soins sont indispensables pour épargner des souffrances à l'animal, il est possible de recourir à des médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou à des antibiotiques sous la responsabilité d'un vétérinaire. »

Dans le cas d'utilisation de médicaments allopathiques chimiques de synthèse, le délai d'attente entre l'administration du médicament et la production alimentaire (lait, viande...) est doublé par rapport au conventionnel et, si un animal reçoit plus de trois traitements au cours d'une période de 12 mois, il est déclassé et les produits obtenus ne peuvent être vendus en tant que produits biologiques.

(voir le règlement : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:250:0001:0084:FR:PDF>)

Il convient d'évaluer ici le préjudice moral personnel causé à M. Counasse qui a été trompé, sans parler du préjudice économique dû au fait que ses clients l'auront évidemment reconnu et se mettront peut-être à douter de ses produits alors qu'il n'a absolument rien à se reprocher.

## 6. Suit une séquence sur *AgriNova* et l'usine d'emballage sicilienne

Enfin une séquence plus *light*. Mais on ne perd rien pour attendre... Car on souligne aussitôt le fait que le grand nombre des organismes de certifications fait jouer la concurrence entre eux et donne ainsi la possibilité aux fraudeurs de changer d'organisme. C'est totalement erroné - en Belgique en tout cas - car, s'il y a un changement d'organisme de certification, le dossier du producteur suit. La fraude est donc difficile ; le système est donc transparent !

Quant à la séquence où *Agrinova* souhaite un financement du contrôle par le Ministère de l'Agriculture, c'est une vieille demande du secteur bio et de *Nature & Progrès*. Mais cela ne change rien, de toute façon, au fait que les règles de fonctionnement et de suivi des organismes de contrôle ne sont pas dans les mains des agriculteurs, ni des opérateurs. Elles sont entièrement dans celles des pouvoirs publics. Il n'eut pas été inutile de le rappeler ; pas plus qu'il n'aurait été inutile de les interroger.

#### 7. Où l'on incrimine les grandes surfaces

Puisque le sous-entendu de la possibilité d'une fraude est désormais installé, reste à dire à qui profiterait le crime. Haro donc sur la grande surface : il est donc reproché, faute de mieux, aux magasins *Bioplanet* le fait que l'origine des produits est peu visible sur les étiquettes. *Nature & Progrès* sera d'accord avec cela, non sans souligner que ce reproche doit également être fait à tous les aliments provenant de l'agriculture conventionnelle... Ce passage n'apporte donc strictement rien au propos, si ce n'est la preuve qu'il faut privilégier les circuits courts, manger local et de saison...

#### 8. En route pour le Maroc

Comme on ne trouve rien en Belgique, on part au Maroc ! Une séquence sur *PBS* (Production biologique de Souss), comme celle d'*Agrinova* paraît dédouaner l'émission : il y a également du bon dans le bio ! Merci de nous l'apprendre.

Suit le long passage traitant d'un producteur de « faux bio » au Maroc. Il est des plus opaques, tout comme celui qui traite de l'usine d'emballage. Caméra sur l'épaule, nos reporters démarrent au quart de tour dès qu'on leur dénonce un producteur suspect. Ils entrent sans s'annoncer, déambulent entre des serres où gisent quelques légumes pourris, tombent sur un sac, éventré à même le sol, où il est clairement noté Dolomie, MgO, CaO. On ne nous en dit pas plus. Le spectateur comprend qu'il s'agit de produits chimiques et il sera clairement acquis désormais que ledit producteur – que nos vaillants reporters, chassés par quelques gamins, ne rencontrent jamais – est quelqu'un de « douteux » ! On n'instruit plus, on juge ! Et on juge mal.

Explication que le journaliste aurait dû donner : il s'agit, sans le moindre doute possible, d'un sac d'engrais naturel traité. Ce genre d'engrais est autorisé en agriculture biologique, bien que *Nature & Progrès* soit contre. De plus, on ne voit jamais, à aucun moment, d'étiquette prouvant qu'on est bien chez un producteur bio. La seule qui soit montrée à l'écran est une vieille étiquette ; ce genre d'étiquette n'est même plus utilisé actuellement par *Ecocert*, en France...

#### 9. Toujours au Maroc, interview caméra cachée dans l'usine d'emballage

Pourquoi utiliser un tel procédé, si ce n'est pour obtenir des informations indispensables qu'on n'aurait pas pu obtenir autrement ? Ici, la fonction de la personne interrogée en caméra cachée n'est même pas indiquée. Cela pourrait être n'importe qui. On ne sait d'ailleurs pas qui parle, on n'entend que le traducteur. Celui-ci parle de pesticides et explique qu'ils sont appliqués au compte-goutte. Or nous ne connaissons pas de pesticides à appliquer au compte-goutte ! Il semble plutôt qu'il s'agisse d'un système d'irrigation qui amène des solutions nutritives... *Nature & Progrès* n'est évidemment pas favorable à ce mode d'alimentation des

plantes, mais il faut reconnaître que c'est autorisé dans les règlements du bio et que cela seul compte en définitive. Il n'y a rien de chimique au fait de nourrir les plantes par l'eau d'irrigation ! Reste que le sens réside ici, entièrement, dans le procédé. C'est inacceptable ! La personne interrogée – probablement le traducteur – est filmée en caméra cachée. Comme si on voulait nous faire croire à quelque chose de secret. Mais qu'on nous dise quoi ! Suivent, toujours en caméra cachée, des récriminations du personnel marocain qui se plaint de ses rémunérations... Certes, pour *Nature & Progrès*, le bio devrait toujours être équitable, et l'équitable bio. Mais ceci est totalement hors propos ! Reste que, si le personnel marocain est rémunéré de la même façon en bio et en conventionnel, on voit mal pourquoi il devrait l'être mieux dans la mesure où il effectue rigoureusement le même travail. Si un produit bio d'importation est parfois plus cher qu'un produit conventionnel, c'est parce qu'il est plus coûteux à la base et, surtout, parce qu'il passe par plusieurs intermédiaires avant d'arriver dans les grandes surfaces...

Autre « trouvaille » de nos investigateurs : un employé prétend que les formulaires de certification sont envoyés depuis l'Allemagne. Les journalistes laissent donc entendre que le contrôle s'effectue à distance et n'a donc pas de crédibilité. Mais pourquoi déduire qu'aucune visite n'est jamais faite du fait qu'un employé a dû remplir quelques formulaires administratifs provenant de l'organisme de contrôle dont le siège est en Allemagne ? D'autant plus qu'il existe sûrement, sur place, des succursales de l'organisme de contrôle en question. Toutes choses qu'il eut été indispensable de vérifier dans une enquête digne de ce nom... Toute cette séquence marocaine est donc une vaste duperie : amples « effets de manche » mais pas le commencement d'un indice de quoi que ce soit...

#### 10. Toujours au Maroc, toujours en caméra cachée, interview d'une personne qui a voulu implanter une usine en Belgique...

Un homme d'affaire marocain affirme avoir été brutalement remercié par la grande surface belge avec laquelle il collaborait. Mais pourquoi ne nous dit-on pas de quelle grande surface il s'agit ? N'était-ce pas le reproche fait, au début du film, aux organismes de contrôles bio qui refusent de mentionner les noms des soit disant « fraudeurs » ?

Reste que si la confidentialité du contrôle est une obligation faite à l'organisme de contrôle, on ne voit vraiment pas ce qui pouvait empêcher les journalistes de la RTBF de dire qui est l'homme d'affaire marocain et qui est la grande surface. Ou, à tout le moins, de nous expliquer les raisons de cet anonymat forcé...

#### 11. L'indispensable argument scientifique : visite chez Fytolab

Une dame explique, avec prudence, qu'on retrouve parfois des pesticides dans le bio. C'est donc bien la preuve que le contrôle est sérieux et qu'il obtient des résultats. Que dirait-on au sujet du gendarme qui n'arrête jamais de voleurs ? Que les Hommes sont soudain devenus des Saints ?

#### 12. Où l'on divulgue une étude de l'AFSSA

Pourquoi faire mention de cette seule étude alors que *Nature & Progrès* en possède plusieurs qui prouvent le fait que le bio est plus nutritif et meilleur pour la santé que le conventionnel ? A ce titre, un travail de compilation réalisé par le FIBL, l'Institut de recherche en agriculture

biologique en Suisse, reprend les différentes études comparatives réalisées au niveau mondial entre aliments bio et conventionnels. Toutes les affirmations qui sont dans ce dossier sont étayées par des études scientifiques et sont assez différentes de celles qui proviennent de l'AFSSA dont l'indépendance est plus que douteuse ! Les produits issus de l'agriculture biologique contiennent plus de vitamines, plus de minéraux, plus d'antioxydants, moins de protéines mais de meilleure qualité. Les produits bio contiennent moins de nitrates, moins de pesticides, et le risque de présences de pathogènes est le même en conventionnel qu'en bio  
Voir : [www.bio-info.be/pages/pdf\\_telechargeable/FIBL-10-2006-qualite-produits.pdf](http://www.bio-info.be/pages/pdf_telechargeable/FIBL-10-2006-qualite-produits.pdf)

### 13. Interview de Luc Pussemier, directeur opérationnel du CERVA

Luc Pussemier affirme qu'il faut faire attention à l'usage intensif de fumier en bio. Or il n'y a pas d'usage intensif de fumier en bio, les normes étant identiques à celles du conventionnel ! Pourquoi le journaliste ne prend-il l'avis que d'une personne qui ne connaît pas la réglementation générale en agriculture ? Que ce soit en bio ou en conventionnel, l'épandage de matières organiques est strictement réglementé de telle sorte qu'il est impossible d'en faire un usage intensif sans enfreindre la loi (voir la législation sur [www.nitrawal.be](http://www.nitrawal.be)).

Luc Pussemier met ensuite en cause les traitements homéopathiques. Depuis quand l'homéopathie est-elle dangereuse ? S'il est un reproche qu'on lui fait parfois, c'est plutôt celui... de ne pas marcher ! Luc Pussemier parle d'« additifs » dans l'alimentation du bétail, utilise le terme de « colporteurs ». Ces affirmations sont peu claires ; nul ne peut dire exactement où il veut en venir et il eut fallu lui demander de préciser sa pensée. Reste que, sur base de rien, la confusion est créée chez le téléspectateur. Finalement, le « bio » ne serait pas vraiment réglementé, pas vraiment sérieux. Il serait donc assez similaire au « naturel », défendu par Raymond Lefèvre. ..

La seule chose intéressante et construite qui soit dite par M. Pussemier concerne les emballages. *Nature & Progrès* est tout à fait d'accord avec lui sur ce point : il y a effectivement du suremballage en bio. Mais cela n'a rien à voir avec sa qualité intrinsèque et avec le respect par les producteurs du cahier des charges européen.

### 14. *In cauda venenum* : revoici Raymond Lefèvre !

Cette séquence est aussi malhonnête que la séquence d'introduction ! Elle sème la confusion entre « bio » et « nature », appuyant ainsi les propos de Luc Pussemier...

### Notre conclusion

Pour réaliser ce sujet d'information et d'investigation, les journalistes avaient contacté *Nature & Progrès* qui a accepté de les recevoir pendant cinq longues heures d'interview. Or rien de ce que Marc Fichers, secrétaire général de notre association, a déclaré en notre nom n'a été repris dans cette émission. De qui se moque-t-on ?

Comment interpréter le fait que *Nature & Progrès* n'ait pas eu les « honneurs » de cette émission ? Tout simplement parce que ce qui a été dit par notre représentant n'allait dans le sens de ce que voulaient démontrer Olivier Badart et Thierry Lemy. L'investigation ne consiste donc pas à exposer objectivement ce qu'on trouve, mais à contraindre la réalité pour la faire entrer dans un moule préconçu. C'est totalement inacceptable ! Rappelons qu'un reportage de télévision de ce type est scénarisé, au même titre que n'importe quel film de

fiction. Et ce n'est pas parce qu'il fait intervenir de « vraies » personnes avec de « vraies » images qu'il n'y a pas manipulation. Voilà une chose que le téléspectateur doit se rappeler à chaque instant car le pouvoir de l'image est plus grand que celui des mots et de la réflexion...

Cette émission calomnie le bio, au risque de faire courir un sérieux préjudice économique à ce secteur. Cette émission fait état des suspicions de fraudes sans jamais rien démontrer de réel. En agriculture biologique, ce n'est pas seulement la technique qui est importante, mais également le facteur humain. C'est pourquoi le circuit court est important. Nos aliments doivent avoir un visage !

Les journalistes qui ont réalisé cette émission n'accordent manifestement aucune importance au facteur humain : ils se sont montrés moqueurs, manipulateurs, irrespectueux des personnes qu'ils interrogent et qu'ils mettent en scène... Une telle émission ne grandira pas le service public qui, rappelons-le, existe grâce à l'impôt de chacun d'entre nous...

Reste cette question essentielle : pourquoi calomnier le bio ? A qui profite le crime ?